

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **40 (1911)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Du 7 au 19 février la grande salle du palais de justice a abrité l'exposition des douze projets de maisons d'école du Bourg, élaborés à la suite du concours ouvert par le Conseil communal. Un public nombreux a visité cette exposition. Le plan de situation des deux écoles projetées est, pour l'école des filles, l'emplacement de l'ancien manège, et pour l'école des garçons, une parcelle du pré de l'Orphelinat sise en prolongement de l'aile du séminaire et représentant assez exactement le rectangle occupé actuellement par les ateliers de menuiserie de M. Audergon. L'emplacement choisi pour le nouveau groupe scolaire est en somme très bon. Son exposition ouest-sud-est est excellente; il est spacieux, situé dans un quartier tranquille, qui a vu, par le voisinage de la nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire, son prestige se relever; celui-ci ira encore grandissant, avec les nouvelles constructions scolaires projetées. L'impression générale produite par l'exposition des projets présentés était excellente; elle justifiait pleinement la décision prise par le Conseil communal de n'appeler à prendre part au concours que les architectes fribourgeois. L'architecture de la plupart des projets est bonne, et en général orientée suivant les saines données si heureusement propagées par le *Heimatschutz* et par plusieurs de nos meilleurs architectes, qui, sachant puiser autour d'eux leur inspiration, donnent à leurs constructions ainsi qu'à toutes leurs œuvres ce caractère familial qui est appelé à rétablir le lien, depuis si longtemps rompu, entre l'art et le peuple. Le projet très remarqué de M. Spielmann a obtenu le premier prix.

— La population scolaire du canton de Fribourg a elle aussi ses émigrés. Ceux-ci ont été au nombre de 597 en 1910; ils se répartissent comme suit entre les districts: Sarine, 148; Singine, 82; Gruyère, 107; Lac, 110; Glâne, 64; Broye, 28; Veveyse, 58. Suivant leur destination, 283 des jeunes émigrés suisses se sont transportés dans le canton de Vaud, 129 dans celui de Berne, 46 dans celui de Genève, 31 dans celui de Neuchâtel, 27 dans celui de Soleure, 21 dans celui de Zurich, 14 dans celui de Bâle, 12 dans celui de Lucerne, 10 en Argovie, 9 en Valais, 2 à Saint-Gall, 1 dans chacun des cantons de Zoug, de Schaffhouse, de Thurgovie et des Grisons, enfin, 8 à l'étranger. La recherche des causes de

l'émigration de ces 597 émigrés fribourgeois a fourni les constatations suivantes : 302 ont quitté le pays avec leurs parents ; 114 sont allés en service ; 70 sont rentrés dans leur famille ou ont été rappelés par leur commune d'origine ; 50 ont été placés dans des familles ou des instituts d'éducation ; 17 sont allés apprendre l'allemand ou le français ; 13 ont été mis en apprentissage ; 9 sont partis pour se soustraire à l'école ; pour 22, enfin, on ne peut indiquer la cause du départ. Quant à l'âge, les 597 émigrés du canton se classent comme suit : 22 à 19 ans ; 62 à 18 ans ; 46 à 17 ans ; 35 à 16 ans ; 42 à 15 ans ; 63 à 14 ans ; 52 à 13 ans ; 47 à 12 ans ; 38 à 11 ans ; 52 à 10 ans ; 53 à 9 ans ; 58 à 8 ans ; 27 à 7 ans.

— L'œuvre de la *Jeunesse prévoyante* fait de réjouissants progrès dans le district de la Gruyère. Après Charmey, Vaulruz, La Tour-de-Trême et Broc ont demandé des conférences sur la question des mutualités. Celles-ci ont été données, à La Tour, le 5 mars, à la sortie des vêpres, par M. Paul Joye, président de la mutualité de Fribourg, et à Vaulruz, le même jour et à la même heure, par M. Barbey, chef de service.

Suisse. — La subvention fédérale à l'enseignement professionnel industriel a été en 1909 de 1,302,281 fr., plus environ 92,000 fr. pour les examens et pour la formation des maîtres. Les cantons dépensent plus de 2 millions et demi par an, et la dépense totale approche de 5 millions. Les efforts des petits cantons sont remarquables. Grâce à l'apprentissage organisé, la route est plus large et plus sûre qui conduit aux professions industrielles et commerciales. Aussi le nombre des jeunes gens qui choisissent ces carrières de préférence aux carrières libérales, augmente d'une façon réjouissante.

Italie. — Un débat vient d'avoir lieu à la Chambre des députés au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles officielles. Répondant à un député hostile à cet enseignement le ministre de l'instruction publique a déclaré que, d'après la jurisprudence admise et à laquelle le gouvernement actuel entend ne rien changer, les instituteurs doivent faire apprendre le catéchisme aux enfants de l'école primaire, lorsque les parents le désirent et le veulent.

France. — Dans le mois de janvier dernier, il arriva dans une école de Toulon qu'il n'y avait plus de bois ni de charbon pour chauffer la classe. Comme par les réclamations répétées, le maître n'obtenait rien, les élèves s'entendirent avec

leurs camarades des autres écoles et il fut décidé par esprit de solidarité de jouer ensemble l'impromptu d'une grève générale. A l'instar des ouvriers qui usent du même moyen, les jeunes potaches organisèrent une manifestation publique. Ils se mirent en rang et le cortège se dirigea bruyamment vers l'hôtel de ville, où ils furent reçus par M. l'adjoint qui, après avoir écouté les plaignants, leur adressa une harangue et leur promit complète satisfaction.

Ce qui vient de se passer à Auriol, dans les Bouches-du-Rhône, est encore mieux. Il y avait dans cette localité un maître d'école qui convenait médiocrement à la majorité de la classe. Pour manifester leur animosité, les jeunes turbulents décidèrent un matin de se diriger vers la mairie, au lieu d'aller à l'école. Ils allèrent quérir des clairons et des tambours, sans oublier l'indispensable drapeau rouge; puis en cortège ils montèrent à l'assaut de la forteresse, où siège le premier magistrat de la commune. Les grévistes dirent leurs griefs et au lieu d'avoir les oreilles frottées, ils eurent la satisfaction d'apprendre que l'inspecteur d'académie promettait la prochaine arrivée d'un autre maître. Les manifestants prirent acte de la déclaration officielle, mais par mesure de précaution, ils refusèrent de réintégrer l'école aussi longtemps qu'ils n'auraient pas reçu satisfaction et ils menèrent d'éloigner à coups de « chaussettes à clous » tout élève qui voudrait franchir la porte de la classe. Grève, manifestation tapageuse, chasse aux renards, tout y est. Que pourront donc inventer encore ces gamins, quand ils auront vingt ans ?

Allemagne. — Dans le duché de Brunswick, les enfants catholiques étaient astreints jusqu'ici de chanter et d'apprendre par cœur les hymnes protestants, d'assister à l'instruction catéchistique protestante, d'acheter et d'employer les manuels religieux luthériens. Les catholiques ne manquaient pas de protester contre ces obligations inspirées par un esprit d'intolérance obtuse. L'autorité civile a fini par prêter l'oreille aux réclamations. Elle vient d'édicter une mesure en vertu de laquelle les enfants catholiques ne seront plus obligés d'assister aux offices protestants, excepté toutefois dans les fêtes où l'on célèbre des anniversaires patriotiques. Ah ! si de pareils actes de pression intolérante avaient lieu dans le catholique canton de Fribourg, quelles récriminations ils provoqueraient chez ceux-là mêmes qui les commettent ! *Sic nos non vobis.*

